

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MESOSTAR***

de la société **LIFE SCIENTIFIC LTD**
enregistrée sous le n°2017-2326

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) est **accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	MESOSTAR SPLENDOR
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD Belfield Innovation Park Belfield Dublin 4 IRLANDE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	100 g/L - mésotrione
Et	dont la source additionnelle de fabrication de substance active est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données
Numéro d'intrant	2150157
Numéro d'AMM	2150084
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 25 SEP. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)